



Communiqué

Date: 01.07.2015

Budget 2016: la Confédération prévoit une croissance nulle des dépenses

Le budget 2016, que le Conseil fédéral a approuvé lors de sa séance d'aujourd'hui, prévoit une croissance nulle des dépenses. Le déficit de financement s'élève à quelque 380 millions du fait que les recettes ont diminué par rapport au montant inscrit au budget 2015. Les exigences du frein à l'endettement sont respectées; l'excédent structurel atteint environ 200 millions. Pour les années 2017 à 2019 du plan financier, des efforts d'économie supplémentaires sont cependant indispensables. C'est pourquoi le Conseil fédéral prévoit d'ouvrir en novembre 2015 une consultation sur un programme dit de stabilisation.

L'évaluation de la situation budgétaire réalisée en février 2015 avait déjà montré que les estimations de recettes figurant dans le plan financier 2016 à 2018 devaient être revues à la baisse, principalement en raison de la stagnation du produit de l'impôt fédéral direct. La suppression par la BNS du taux plancher s'est ajoutée à ce facteur. La forte appréciation du franc suisse enregistrée cette année a entraîné un renchérissement négatif et un ralentissement de la croissance économique, dont l'action conjuguée provoque une diminution supplémentaire des recettes générées par la TVA et l'impôt fédéral direct. Au total, les estimations de recettes inscrites au budget 2016 (66,6 mrd) sont inférieures de 4,9 milliards aux prévisions figurant dans le plan financier 2016 à 2018. Elles ont reculé de 1,4 % par rapport au budget 2015. Le facteur conjoncturel du frein à l'endettement compense en partie cette évolution. En effet, le plafond des dépenses reste stable, mais ne permet pas d'augmentation.

Budget 2016: Solde de financement et frein à l'endettement

<i>en mrd de CHF</i>	B 2015	B 2016	TC 15/16
1 Recettes	67.5	66.6	-1.4%
<i>2 Facteur conjoncturel</i>	<i>0.995</i>	<i>1.009</i>	
3 Plafond des dép. selon frein endett.	67.2	67.2	0.0%
4 Dépenses	67.1	66.9	-0.3%
Solde de financement [1-4]	0.4	-0.4	
Déficit conjoncturel autorisé [1-3]	0.3	-0.6	
Solde structurel [3-4]	0.1	0.2	

Au vu de la situation, il a également fallu corriger le montant des dépenses; estimées à 66,9 milliards en 2016, elles sont inférieures d'environ 4 milliards au montant prévu dans le dernier plan financier. En plus d'avoir révisé ses estimations en fonction des valeurs de référence pour les intérêts passifs, les contributions aux assurances sociales et la part des

cantons et des assurances sociales aux recettes de la Confédération, le Conseil fédéral a également décidé de prendre des mesures visant à réduire de plus d'un milliard de francs les dépenses faiblement à moyennement liées. Il s'est agi en priorité d'adapter les dépenses au tassement du renchérissement, de stabiliser les charges de personnel et de conseil ainsi que d'éliminer de manière ciblée les soldes de crédit prévisibles.

Les coupes opérées par le Conseil fédéral entraînent une légère diminution des dépenses par rapport au budget 2015 (- 0,3 %), bien que la contribution des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire (500 mio) soit entièrement intégrée dans le compte de la Confédération à partir de 2016. Il en découle, dans certains groupes de tâches, un recul nominal des dépenses par rapport au budget de l'année précédente, notamment dans les domaines des relations avec l'étranger (coopération internationale) et de l'agriculture.

Des efforts d'économie supplémentaires sont indispensables

Le Conseil fédéral n'a pas encore complètement corrigé le plan financier 2017 à 2019 de la législature, qui sera adopté en janvier 2016 seulement. Il a cependant décidé d'ouvrir, à l'automne 2015, une consultation sur un programme de stabilisation pour la période allant de 2017 à 2019. Ce programme devrait permettre d'alléger le budget de près de 1 milliard de francs par rapport à l'actuel plan financier. Cela est nécessaire afin de respecter les exigences du frein à l'endettement. Le Conseil fédéral a chargé les départements de préparer les mesures d'économie requises durant l'été. Il n'a pas encore pris de décisions concrètes à ce sujet.

Deuxième rapport sur l'évolution du produit de l'impôt fédéral direct

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a pris connaissance du deuxième rapport du DFF qui approfondit l'analyse des causes de la stagnation des recettes issues de l'impôt fédéral direct. Ce rapport confirme les résultats du rapport du 23 mars 2015.

L'une des causes de la stagnation du produit de *l'impôt sur le bénéfice* à partir de 2009 réside dans la crise financière, qui a causé une nette baisse puis une stabilisation des recettes de l'impôt sur le bénéfice issues de l'industrie financière. Une autre cause semble être le recul des recettes de l'impôt perçu auprès des sociétés bénéficiant d'un statut fiscal particulier. Jusqu'en 2012, l'évolution modérée des recettes de l'impôt payé par ces sociétés découlerait essentiellement de la forte appréciation du franc suisse au cours des années 2010 et 2011. En 2013, les recettes provenant des bénéfices réalisés à l'étranger ont diminué. Les données actuelles ne permettent pas de savoir dans quelle mesure l'incertitude quant au futur environnement fiscal a déjà eu des répercussions sur les bénéfices mobiles à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le produit de *l'impôt sur le revenu*, les réformes fiscales ont provoqué une nette baisse des recettes de l'impôt, surtout pour l'exercice comptable 2012, baisse se répercutant négativement sur la croissance. Pour les années suivantes, la stagnation des recettes de l'impôt sur le revenu ne peut cependant plus s'expliquer par l'adoption des réformes fiscales. Au cours des deux dernières années, la cause principale de la stagnation résiderait dans le recul des recettes issues de l'imposition des hauts revenus provenant d'une activité lucrative salariée. La diminution du revenu imposable de la fortune mobilière constitue une autre cause de la stagnation du produit de l'impôt sur le revenu.

Renseignements:

Serge Gaillard, directeur de l'Administration fédérale des finances AFF

Communiqué

Tél. +41 58 462 60 05, serge.gaillard@efv.admin.ch

Rapport sur l'IFD: Bruno Jeitziner, chef de la division
Economie et statistique fiscale, Administration fédérale
des contributions AFC

Tél. +41 58 46 49135, bruno.jeitziner@estv.admin.ch

Département responsable: Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Vue d'ensemble de l'évolution des recettes et des dépenses
- Deuxième rapport du DFF sur l'évolution du produit de l'impôt fédéral direct
- Aperçu du budget 2016